

DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} DM 3000754729 ET DM 3000756902

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2014, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>	<u>Nature</u>
DM3000 754729	5050, rue Fraser Lot 1 369 210	Permettre en zone résidentielle H1-5-294 pour un bâtiment existant : <ul style="list-style-type: none">- une marge latérale du côté ouest de 1,84 m au lieu du minimum requis de 2 m; comme montré au certificat de localisation, dossier 10618-004, minute 18163, préparé par l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin le 6 novembre 2013.
DM3000 756902	14700, boulevard de Pierrefonds Lot 1 841 762	Permettre pour un bâtiment commercial situé en zone communautaire P-4-278 : <ul style="list-style-type: none">- six (6) enseignes rattachées au bâtiment au lieu du maximum permis d'une (1) enseigne;- une superficie totale des enseignes rattachées de 76 m² au lieu du maximum permis de 20 m²;- une hauteur de 7,62 mètres pour une enseigne détachée au lieu du maximum permis de 3 mètres;- une superficie totale des enseignes détachées de 15,5 m² au lieu du maximum permis de 8 m²;- un matériau non autorisé, c'est-à-dire non rigide pour trois (3) enseignes rattachées.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois d'avril de l'an 2014.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr